

# La future loi sur les communes ne fait pas l'unanimité

**L'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes fait grincer des dents, particulièrement du côté des petites agglomérations. Le point lors d'une soirée d'information qui a rassemblé les représentants de 65 communes vaudoises à Henniez.**

Des représentants de soixante-cinq communes vaudoises, principalement de moins de 2000 habitants, se sont réunis le 5 mars dernier à Henniez pour traiter de l'avant-projet de loi sur les communes. Mis en consultation fin janvier, expliqué en deux séances courant février, le texte s'accompagne d'un questionnaire à rendre au 31 mars. Un calendrier «au pas de charge» qui étonne. Et un contenu qui choque certains élus. «J'ai pris connaissance du mail à 8 heures; à 10 heures j'avais parcouru les documents – 182 articles sur 46 pages, et 51 pages de rapport explicatif. Je n'ai pas pu manger à midi!», se souvient Richard Aigroz, syndic de Treytorrens. Yannick Escher, syndic d'Henniez, n'en a quant à lui pas dormi de la nuit... Ni une ni deux, les voilà qui consultent leurs cercles respectifs et tombent d'accord: une réunion est indispensable, et vite. «Il faut qu'on se parle, qu'on crée une émulation, s'anime Richard Aigroz. On est vent debout!»

## Onde de choc

Ce qui ne devait être qu'un rafraîchissement d'une loi datant de 1956 – 36 fois retouchée depuis, tout de même – s'avère finalement être une profonde refonte qui met à mal certaines traditions vaudoises et touche à l'autonomie des plus petites communes. D'aucuns reprochent aux associations faitières (Union des communes vaudoises et Association de communes vaudoises) de ne pas avoir soutenu leur position, ce dont leurs représentants sur place se sont défendus, précisant qu'ils n'ont pas avalisé cet avant-projet, mais juste participé en commission à l'ébauche des modifications – qui à l'époque n'étaient pas aussi drastiques – avant d'être eux aussi confrontés au projet actuel.

Il ne faut pas se voiler la face: même si le mot fusion n'est à aucun moment mentionné, certaines exigences de cette nouvelle loi vont contraindre des communes à mutualiser des services pour pouvoir se les payer, expliquent en substance nos deux syndics. En relevant la petite phrase qui figure dans le premier paragraphe du rapport: «Aujourd'hui, le Canton de Vaud comprend (encore) 300 communes pour 850 000 habitants»...

## Louable, mais...

C'est d'ailleurs l'un des cinq points mis en évidence à Henniez: les futurs articles 24, 25 et 26 imposent un taux d'activité minimal (à définir) pour le secrétariat et la bourse, «avec possibilité de création de pôles administratifs». Idem pour l'urbanisme, étant attendu que chaque commune se dote d'un tel service, en lieu et place des collaborations actuelles. Il semblerait que le Canton en ait pardessus la tête du nombre de demandes de renseignements reçues par ses services... «Nous avons bien sûr un impératif besoin d'un urbaniste pour



Richard Aigroz et Yannick Escher, syndics. (Photo Yves Mouquin)

élaborer la place de pétanque devant l'auberge communale», ironisait ainsi Yannick Escher, pour qui le faible nombre de demandes de construction dans sa commune ne justifie pas un engagement aussi coûteux. Ajoutons encore l'obligation pour chaque municipalité de se doter d'un programme de législation – l'objectif étant de la forcer à regarder un peu plus loin que la seule gestion des affaires courantes.

## Exit le syndic

Côté finances, les cautionnements (dette théorique), habituellement hors bilan, se verraient inclus, les seuils financiers deviendraient stricts et un plan d'assainissement imposé dès leur franchissement. Dans la salle, un boursier relevait encore des «changements pas logiques», voire «contraires au nouveau plan comptable MCH2.» Relevons encore l'obligation de publication numérique, alors que la version physique du fameux pilier public pourrait être abandonnée. Mais c'est l'article 1 qui risque d'interroger les plus grandes communes, lesquelles, à l'image d'Orbe – dont la syndique était présente – ne se sentent jusque-là pas forcément très concernées, étant déjà dotées des services nécessaires: dans cet article sur les autorités communales ne subsistent plus que la municipalité et le Conseil communal (ou général), l'autorité qu'est le syndic disparaissant purement et simplement. Voilà qui risque de ne pas plaire aux élus dont la force est le moteur de leur commune!

## En fanfare

Dans son discours, Yannick Escher déclarait avec passion: «Nous le rejetons (*ndlr* l'avant-projet) avec détermination et appelons à préserver l'autonomie et la diversité de nos communes. Ce dont les élus locaux ont besoin aujourd'hui, ce ne sont pas de contraintes supplémentaires, mais bien plutôt de confiance et de respect, notamment de la part de l'État. (...) Ce projet trahit l'esprit de milice qui a toujours fait la force de notre démocratie

communale et s'inscrit en contradiction avec l'histoire politique du Canton. Vive les libertés communales, vive le Pays de Vaud!» Loin de tout rejeter en bloc – une bonne partie du projet ne posant pas problème – les initiants de ce mouvement de contestation invitent les municipalités et associations à répondre au questionnaire du Canton dans les temps, soit jusqu'au 31 mars. Et mettent à disposition sur Internet\* tous les documents, publications et articles de presse, exemplaires de questionnaires complétés, ainsi qu'un forum de discussion. L'objectif pour aller fin mars avec fanfares, drapeaux et bouteilles de blanc au Château à Lausanne apporter les paraphe? Atteindre le chiffre de 80 à 100 communes d'accord d'appuyer les oppositions aux articles contestés.

\* [www.autonomie-communale.ch](http://www.autonomie-communale.ch)

## Mille règles

«On parle de «professionnalisation» avec assurance, on évoque la «transparence» avec éloquence. Mais ce discours, si flatteur dans la forme, dissimule des réalités plus prosaïques: obligation pour les villages de se doter d'employés à un taux minimal, exigence d'un urbaniste, inclusion de cautionnements dans la dette, incompatibilités familiales uniformisées, qui rendent intenable l'engagement au cœur d'un petit village où tous se connaissent et s'entraident. Sous ce joug, qui s'étonnera de voir se multiplier les fusions? Car si le Conseil d'État ne nous dit pas explicitement «Fusionnez!», il nous lie les mains par mille règles si pesantes que nous n'aurons d'autre issue que d'y consentir malgré nous.»

(Extrait de *Préservez l'âme même de notre démocratie locale*, texte de Yannick Escher, syndic d'Henniez, [www.autonomie-communale.ch/preservons-democratie-locale/](http://www.autonomie-communale.ch/preservons-democratie-locale/))